

Le journal technique des agriculteurs BIO
du Nord-Pas de Calais

BIO TECH

Veau laitier :
tout un métier

A SAVOIR

La réussite du maïs biologique
passe par une date de semis
adaptée

PAROLES DE BIO

Franck FREMEAUX

« je pratique le désherbage
thermique version xxl »

FOCUS

Vu au SIMA : des
nouveau-tés côté matériel

BIO NEWS

Semences bio : du nouveau
en hors dérogation



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS



Veau laitier : tout un métier

Quel que soit l'âge au vêlage souhaité et votre niveau de production, l'élevage des veaux de 0 à 6 mois est une phase à ne négliger sous aucun prétexte. Vos génisses sont vos futures laitières et méritent toute votre attention !
Objectif : obtenir 30% du poids adulte à 6 mois.

ETAPE 1 : Une bonne préparation au vêlage

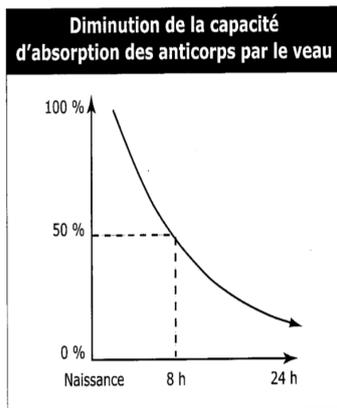
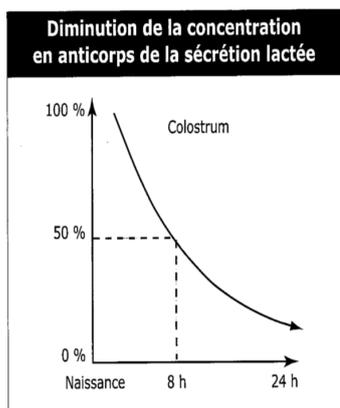
Sur une exploitation laitière, les animaux qui nécessitent le plus d'attention sont vos veaux et vos vaches tarées. Une bonne préparation au vêlage est primordiale pour avoir un colostrum de qualité et un veau en bonne santé (cf. Echobio n°25).

ETAPE 2 : La phase colostrale, une étape déterminante pour la suite

1. Apportez le colostrum dans les deux heures suivant le vêlage.
 Apportez au minimum 2 L de colostrum dans les 2 premières heures puis à nouveau 2 L dans les 12h. Le colostrum doit être celui de la 1^{ère} traite car c'est le plus riche en anticorps (50 à 75 % des protéines du lait), et sa teneur baisse rapidement. La distribution de colostrum est à poursuivre au moins pendant 2-3 jours avant une transition vers un aliment lacté.

2. Veillez à la qualité du colostrum.

Un pèse colostrum ou un réfractomètre permettent de savoir si votre colostrum est suffisamment riche (minimum de 60g/l d'immunoglobuline). Congelez au préalable du bon colostrum de vaches saines et multipares, et décongelez le au bain-marie.



ETAPE 3 : Le choix de l'alimentation lactée

Pour rappel, en Bio, le cahier des charges impose que le veau soit nourri au lait maternel durant 3 mois minimum. En matière d'allaitement des veaux, plusieurs possibilités existent. L'objectif principal est de préserver la santé du veau et de permettre le bon développement de son squelette. Les laits anormaux (non commercialisables, «antibiotiques») sont caractérisés par un déséquilibre protéique et minéral. Les laits chargés en cellules et non mammaires pourront être mélangés entre eux ou à du lait normal afin de limiter l'hétérogénéité, et seront réservés aux veaux de plus de 3 à 4 semaines.

Une fois le plan d'allaitement choisi, **il faut le suivre à la lettre** en respectant les quantités et le rythme de distribution (cf tableau). Dans le cas du lait entier, il faut veiller à la régularité du TB (problèmes de digestion et donc de diarrhées) et à une distribution régulière du lait à 40°C. Un accès permanent à un fourrage fibreux (foin ou paille) et à de l'eau de qualité est indispensable dès la deuxième semaine.

REMÈDES DE «GRAND-MÈRE»

- L'argile à disposition des veaux en prévention de diarrhées.
- Le vinaigre de cidre pour faire pré-cailler le lait (aide à la digestion, 1c. à soupe/buvée).
- Le kéfir (ferments lactiques) à mettre dans le lait pour aider le veau à mieux digérer.

Plan d'allaitement 0-3 mois

Age en semaine	Aliments	Nombre de repas par jours	Volume de lait par repas (L)
1	colostrum	2	2 à 3
2 à 5	Lait + Eau + foin ou paille à volonté + introduction du concentré	2	3.5
6 à 10	Lait + Eau + foin ou paille à volonté + concentré à volonté	2	4
10 à 13	Lait + Eau + foin ou paille à volonté + concentré à volonté	2	3 puis 2 pour préparer le sevrage

Parce que la position de buvée est importante, il est nécessaire de se rapprocher le plus possible de la position naturelle avec la tête relevée. Les seaux à tétines type « milk bar » sont de grands alliés.

Un aliment solide de type concentré va intervenir durant le plan d'allaitement. La capacité d'ingestion d'un veau est faible. Elle nécessite un aliment « riche », de bonne valeur énergétique et équilibré (1UF et 110g PDI/kg MS). Trois possibilités : utiliser un mélange fermier composé de 20 % de correcteur azoté et 80 % de céréales (ou maïs grain entier) ; ou un aliment du commerce (veau 1^{er} âge, floconné...) au dessus de 0.95 UFL ; ou encore un aliment unique (épeautre ou méteil grain du démarrage à 4/6mois en entier). Dans tous les cas, ajoutez 3 % environ de minéraux et vitamines.

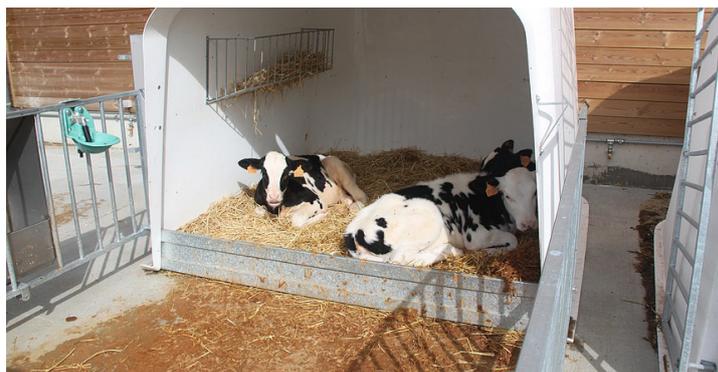
Quelques règles à respecter :

- Si le concentré représente plus de 1,5 kg / jour / veau : fractionnez les apports en 2 repas.
- Utilisez impérativement un cornadis pour limiter la concurrence entre les animaux et maîtriser le rationnement.
- Vérifiez la propreté des abreuvoirs et des auges.
- Mettez une pierre de sel à disposition.

ETAPE 4 : 3 mois-6 mois : Maintenir la croissance

On estime qu'un veau peut être sevré lorsqu'il ingère 2kg de concentrés/jour. Après avoir négocié le sevrage du veau en douceur, c'est-à-dire sans cumul de stress le même jour (écornage, changement d'alimentation, de logement, de bâtiment, de lot...), il faut le nourrir pour couvrir ses besoins et assurer une croissance optimale.

Pour conclure, la réussite de la phase 0-6 mois tient pour beaucoup dans sa précision : quantités distribuées, régularité de la distribution et la qualité des aliments mis à disposition. **Réussir la conduite des petites génisses, c'est assurer la santé, le potentiel laitier et la longévité du cheptel adulte.**



Claire BARLET et Alexandre CARLU

La réussite du maïs biologique passe par une date de semis adaptée



Maïs biologique après le passage de la bineuse (Juvignies 60) – juin 2018

Le maïs grain est sans conteste la céréale la plus productive dans les systèmes biologiques. Son rendement, qui peut dépasser les 70 à 80 q, est favorisé par un cycle cultural d'été. L'azote, premier facteur de productivité, est en grande partie fourni par l'activité biologique et la minéralisation des sols. Il valorise également très bien les effluents d'élevage. Pour réussir le maïs, les mois de mai et juin sont déterminants.

Privilégier les semis de mai

En avril, la culture est davantage exposée aux ravageurs et à la concurrence par les adventices. Le décalage du semis au mois de mai réduit significativement ces problèmes. Premièrement un sol réchauffé accélère le démarrage du maïs, deuxièmement ce décalage de semis permet de réaliser des faux semis.

Commencer le désherbage par les faux-semis

Les faux-semis sont à privilégier sur crucifères (sanves, ravenelles) en raison de leur levée précoce. Sur chénopodes, renouées liseron

et mercuriales, les reprises superficielles réalisées en avril restent efficaces. Sur morelles et renouées persicaires, les faux semis ne sont pas suffisants, leurs levées étant plus tardives et échelonnées. La lutte passe plutôt par la rotation des cultures.

Choisir des variétés adaptées

La variété est déterminée par sa vigueur à la levée et sa productivité. En Hauts de France, les variétés des groupes G0 (très précoces, indice 200 à 230) ou G1 (précoces, indice 240 à 270) sont les plus adaptées pour récolter à une humidité voisine de 36 %. L'espèce étant hors dérogation, seules les variétés disponibles en bio sont autorisées.

Les essais variétés menés depuis quatre ans en collaboration avec différents partenaires, mettent en avant les variétés les plus tardives comme LUIGI CS ou MAS 24 C (indice 260 -270). Du côté des variétés (220 – 240), on trouve les références COLISEE, ES CIRRIUS et MAS 20 S.

Les essais maïs 2019 permettront d'élargir le choix des variétés pour la prochaine campagne.

Gilles SALITOT

Chambre d'agriculture de l'Oise

Le saviez-vous!

Le JT Bio, bulletin d'informations techniques grandes cultures bio vous informe, vous alerte et vous délivre des 1^{er} conseils pertinents en temps réels sur des situations vues en plaine. 100% Hauts de France, le Journal Technique est un outil indispensable pour avancer en bio. Contact : Alain LECAT

Le Guide de préconisations en cultures et élevage en agriculture BIO Hauts de France propose des éclairages indispensables à tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture biologique. A télécharger sur le site de la Chambre d'agriculture des Hauts de France.



PAROLE DE BIO

Franck FRÉMEAUX passionné par le machinisme agricole, vient d'entamer une conversion à Haisnes, dans l'Artois. Producteur historique d'endives, il est persuadé que la réduction des produits phyto passe par des alternatives comme le désherbage thermique.



Pourquoi ce choix du bio? J'ai démarré ma conversion en 2018. Associé à la Cuma Frigepelle à Violaines, je travaillais avec des collègues convertis à l'AB. J'ai rapidement constaté qu'on pouvait maîtriser l'enherbement avec le désherbage thermique sur endive et oignon. La plus value apportée par la bio correspond à de petites fermes comme la mienne de 32 ha.

D'où vient l'idée d'investir dans ce désherbeur thermique ? Dans un environnement où les produits phytosanitaires disparaissent les uns après les autres, il pourrait ne bientôt plus nous rester de solution pour désherber les endives. Au train où vont les choses, il faut trouver d'autres solutions ! Nous avons donc investi dans le désherbeur thermique Van Houcke pour désherber les cultures des adhérents de la Cuma.

Les dimensions sont XXL ! Le four fait 6,75 m de large sur 2,20 m de profondeur. Le poids est de 3 tonnes. A lui seul, il peut brûler 9 rangs de pommes de terre à 75 cm d'écartement. En endive, le brûleur travaille sur 18 routes à 36 cm d'écartement. Sa consommation de gaz moyenne est de 80 Kg/ha. Au prix de 0,766 €/kg le gaz, cela nous revient à 61,3 € de l'ha en consommable. Il faut y ajouter le prix du tracteur et son chauffeur ainsi que l'amortissement du désherbeur. L'année dernière, nous avons brûlé 30 ha d'endives et fait un essai sur 30 ares de pomme de terre. Demain, nous souhaitons atteindre 100 ha.

Quels sont vos projets? Beaucoup de cultures peuvent être désherbées thermiquement comme le maïs et pourquoi pas la betterave sucrière ? Cela passera par l'engagement dans la Cuma de nouveaux adhérents. Il faut aussi que cela reste accessible en tracteur, et que cela ne dépasse pas une heure de transport sur la route. La législation est contraignante sur ce sujet et il n'est pas envisagé d'investir dans un porte char.

Propos recueillis par Alain LECAT, Valéry ALAIVOINE et Florine DELASSUS

Vu au SIMA : des nouveautés côté matériel

APV : une herse qui rejoint Treffler et Agronomic

Le Variostriegel VS 900 M1 s'adapte précisément au sol avec son système unique de ressort. Contrairement aux herse-étrilles habituelles, la dent de herse est suspendue indirectement. La tension appliquée sur chaque dent est indépendante et constante.

Zasso & Case IH développe le 1er désherbeur électrique

L'entreprise suisse Zasso développe un système de désherbage par électrocution que Case IH asservit à différents capteurs et à la conduite.

Ce système XPower transforme essentiellement l'énergie mécanique en énergie électrique à haute fréquence et à haute tension afin d'éliminer les adventices (destruction aérienne et racinaire). Le courant, qui progresse au contact de la végétation jusqu'aux racines, éclate les vaisseaux et endommage les cellules. Le courant transite par le sol et remonte dans une seconde rangée d'applicateurs, ce qui a pour effet de fermer le circuit. L'électrocution est efficace contre les graminées et dicotylédones annuelles. L'effet destructeur est amplifié en conditions séchantes (éviter la rosée). La méthode de désherbage est non sélective des cultures et serait aussi sans impact sur les organismes vivants du sol.

XPower se compose d'une génératrice de courant, attelée à l'arrière du tracteur et animée par la prise de force. Le courant continu (5.000 à 15.000 V) est acheminé vers une première rangée d'applicateurs métalliques, disposées frontalement à l'avant du tracteur. La vitesse d'exécution est comprise entre 3 et 5 km/h. La consommation de gazole est comprise entre 5 l/ha et 30 l/ha selon la flore en présence.

Le système a reçu une médaille de bronze aux SIMA Innovation Awards 2019 et sera commercialisé dès cette année. Il fait actuellement l'objet d'une évaluation de la part d'Arvalis et de l'Institut Français de la Vigne et du Vin.



Sources: Paysan breton et Plein Champ.

Mégane GUILLAUME

SEMENCES BIO : DU NOUVEAU EN HORS DÉROGATION

Pour les espèces inscrites au catalogue « hors dérogations », l'utilisation de semences bio est obligatoire. Pour les autres espèces, sans disponibilité de semences bio, les semences non traitées peuvent être utilisées. Une demande de dérogation doit être faite sur <https://www.semences-biologiques.org>. Depuis le début d'année, le fenouil, la courgette cylindrique verte F1 de plein champ et les courges musquées, butternut, potimarron (hors hybrides) passent en hors dérogation. L'utilisation de semences bio est donc obligatoire pour ces légumes.

L'orge, le seigle et le pois fourrager passeront en hors dérogation le 01/07/2019. En 2020, 3 nouvelles espèces verront leur nom inscrit dans ce catalogue : le chou de Milan, la pomme de terre (sauf féculière) et l'avoine. Les dérogations pour l'utilisation de semences non traitées ne seront plus admises en 2035.

Sophie FEUTRIE

LE CHIFFRE

6 200

C'est le nombre d'exploitants qui se sont convertis en AB en 2018.

Niveau historique en France !

AGENDA

- **4 avril** : Formation « Quel assolement pour mon système laitier biologique ? », Lycée agricole de Le Quesnoy (Nord), 1 jour
- **9 avril** : Formation « Gérer le désherbage en AB » à Erchin (Nord), 1 jour

Les tours de plaine (TDP) reprennent

- **4 avril** : « Maraîchage sur le territoire de la MEL », toute la journée
- **16 avril** : « Tour de prairie » à Hermelingshen dès 14h (Pas-de-Calais)
- **18 avril** : « Mélanges et associations céréales protéagineux » dès 14h à Lecelles (Nord)

Save the date : l'AB aura un stand !

- **13 et 14 juin** : Journée de l'herbe en Avesnois (Haut Lieu)
- **26 juin** : Qualipom à Aubers, au sein des Ets Claye

CONTACTS

Claire BARLET - Productions animales
claire.barlet@agriculture-npdc.fr
06 07 80 71 21

Mégane GUILLAUME - Grandes cultures
megane.guillaume@agriculture-npdc.fr
06 74 48 84 44

Alexandre CARLU - Productions animales
alexandre.carlu@agriculture-npdc.fr
07 86 84 66 47

Paul LAMOTHE - Bovins viande
paul.lamothe@agriculture-npdc.fr
06 43 73 43 52

Sophie FEUTRIE - Maraîchage
sophie.feutrie@agriculture-npdc.fr
06 42 87 74 12

Alain LECAT - Cultures et fourrages
alain.lecat@agriculture-npdc.fr
06 77 67 31 13

Florine SERRURIER - Volailles et lapins
florine.serrurier@agriculture-npdc.fr
06 74 64 93 74